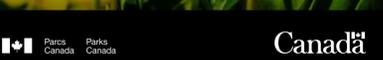


Randonnée et camping



Also available in English

Près Hermit



Bienvenue au parc national des Glaciers

Situé en plein cœur de la chaîne Columbia en Colombie-Britannique, le parc national des Glaciers est reconnu pour ses sommets abrupts, ses forêts anciennes recouvertes de mousse et ses chutes de neige annuelles de plus de 14 mètres. Prenez un moment pour profiter d'une aire de pique-nique avec une vue à couper le souffle, empruntez les sentiers des premiers alpinistes ou apprenez l'histoire du Col-Rogers, la dernière étape de la réalisation du Chemin de fer Canadien Pacifique.



Sentier du Ruisseau-Loop | © Andrew Chad / Tourism Golden

Matériel à apporter

Que devez-vous apporter? Utilisez cette liste pratique pour votre excursion en arrière-pays. N'oubliez pas de laisser un plan de voyage et de prévoir des articles de rechange; il est toujours préférable d'être prêt à faire face à l'imprévu!

RANDONNÉES D'UNE JOURNÉE

- Guide et carte des sentiers
- Bouteille ou thermos d'eau pleine
- Nourriture à forte teneur énergétique
- Vaporisateur de gaz poivré
- Insectifuge
- Écran solaire et lunettes de soleil
- Trousse de premiers soins
- Lampe frontale ou lampe de poche et piles de rechange
- Chapeau et gants
- Bâtons de marche
- Imperméable/coupe-vent
- Vêtements de rechange chauds en cas d'urgence
- Téléphone cellulaire ou dispositif de communication par satellite

CAMPING DANS L'ARRIÈRE-PAYS

En plus d'apporter le matériel énuméré ci-dessus, vous devez être autosuffisant dans les conditions difficiles et changeantes des montagnes et prévoir du matériel de camping et des vêtements appropriés, tels qu'une tente légère et imperméable, un sac de couchage chaud, un petit réchaud portatif et des couches de vêtements pour rester au chaud et au sec.

Sentiers

Faire de la randonnée pédestre au parc national des Glaciers vous offre l'occasion d'explorer la chaîne Columbia, que ce soit à quelques minutes de votre voiture ou à des heures de la route la plus près. Les sentiers du parc varient en difficulté, et vont de la courte promenade en fond de vallée à l'ascension ardue d'une montagne en pente raide. Peu importe le sentier, soyez prêt à vous déplacer en terrain montagneux accidenté et à affronter des conditions météorologiques imprévisibles.

* De nombreux sentiers du parc sont accessibles à partir du **stationnement de la vallée de l'Illecillewaet** ou du **camping Illecillewaet**. Si votre point de départ est le camping Illecillewaet, soustrayez 2 km de la longueur du sentier.



Sentier Rencontre-des-Eaux | © Ian Houghton

RANDONNÉES COURTES

Vous avez envie d'une sortie plus courte? Ces sentiers de faible altitude sont les premiers à être sans neige et se trouvent à côté de la Transcanadienne. Plusieurs suivent l'ancien chemin de fer qui était utilisé avant que les tunnels Connaught et du mont Macdonald fassent passer les rails sous terre.

- Promenade de la Prucheraie**

350 m (boucle) Dénivelé : faible 15 min
Promenade Plat ou avec quelques pentes douces
Point de départ : aire de fréquentation diurne de la Prucheraie

Cette passerelle de bois offre la chance de visiter sans obstacle une forêt pluviale parmi les bois piquants, les pruches et les cèdres imposants. La chaussée menant au sentier est inégale en raison de dommages causés par les racines.
- Sentier du Jardin-de-Rocailles**

430 m (boucle) Dénivelé : faible 30 min
Sentier naturel avec des pierres de gué inégales Tronçons escarpés
Point de départ : 1,5 km à l'est de l'aire de fréquentation diurne de la Prucheraie

Court sentier parsemé de rochers couverts de mousse et de lichen au milieu des conifères. Par temps clair, on peut très bien voir les sommets et les glaciers à proximité.
- Sentier du Ruisseau-Loop**

1,7 km (boucle) Dénivelé : faible 40 min
Sentier naturel Ancien chemin de fer avec tronçons escarpés
Point de départ : belvédère du Ruisseau-Loop (à l'est du camping du Ruisseau-Loop)

Sentier d'interprétation relatant l'histoire du chemin de fer. Marchez parmi les gigantesques piliers de pierre qui supportent autrefois le chemin de fer traversant la vallée.
- Sentier Rencontre-des-Eaux**

3,3 km* (boucle) Dénivelé : faible 30 min
Sentier naturel Terrain plat avec escaliers
Point de départ : vallée de l'Illecillewaet ou camping Illecillewaet

Promenade en forêt près du confluent de l'Asulkan et de l'Illecillewaet.
- Sentier 1885**

9,2 km* (aller-retour) Dénivelé : faible 2 h
Sentier naturel Terrain plat
Point de départ : vallée de l'Illecillewaet ou camping Illecillewaet

Sentier d'interprétation le long de la voie ferrée originale du Canadien Pacifique qui relie les terrains de camping Illecillewaet et du Ruisseau-Loop.
- Voies abandonnées**

Sentier fermé à l'heure actuelle
Point de départ : aire de pique-nique du sommet du Col-Rogers

Fermé jusqu'à nouvel ordre en raison de l'instabilité des pentes et des sections endommagées du sentier.
- Sentier des Chutes-du-Ruisseau-Beaver**

1 km (aller-retour) Dénivelé : 95 m | 1 h
Sentier naturel Terrain escarpé
Point de départ : 9 km à l'est du Centre de la découverte du Col-Rogers
Si vous partez de l'est, ne tournez pas à gauche; faites demi-tour au point de départ du sentier Hermit et approchez à partir de l'Ouest.

Un court sentier menant à une cascade glaciaire isolée. Au pied de la pente, restez sur le sentier principal pour vous rendre aux chutes.



© Rob Buchanan

RANDONNÉES D'UNE JOURNÉE

Suivez des sentiers escarpés à travers des forêts denses de pruches et d'épinettes jusqu'à des vues alpines qui en valent la peine. La saison des randonnées est très courte à haute altitude en raison de l'épais manteau neigeux qui s'y forme. Consultez la section **Planifiez votre excursion** pour recevoir des conseils sur les variations saisonnières. Les sources d'eau peuvent être limitées, surtout à haute altitude.

- Sentier du Lac-Marion**

6,4 km* (aller-retour) Dénivelé : 425 m 2,5 h
Sentier naturel Terrain très escarpé
Point de départ : vallée de l'Illecillewaet ou camping Illecillewaet

Première partie du sentier de la Crête-Abbott. Ascension abrupte dans la forêt jusqu'à un petit lac subalpin.
- Sentier du Grand-Glacier**

8,4 km* (aller-retour) Dénivelé : 320 m 2,5 h
Sentier naturel et rocheux Moyennement escarpé
Point de départ : vallée de l'Illecillewaet ou camping Illecillewaet

À l'origine, le sentier menait au glacier Illecillewaet, mais il se termine maintenant dans une pente rocheuse hors de vue du glacier en recul.
- Sentier du Ruisseau-Bostock**

15,6 km (aller-retour) Dénivelé : 740 m 7 h
Sentier naturel Moyennement escarpé
Point de départ : 4 km à l'est de la limite ouest du parc

Randonnée à partir de la forêt pluviale intérieure menant à la forêt subalpine.
- Sentier de la Crête-Avalanche**

10,2 km* (aller-retour) Dénivelé : 795 m 5 h
Sentier naturel Terrain escarpé
Point de départ : vallée de l'Illecillewaet ou camping Illecillewaet

Un des sentiers les plus pittoresques du parc. Gravissez le sentier qui débouche sur une cuvette alpine dégagée, nichée entre la crête Avalanche et un éperon du pic Eagle. La crête donne un point de vue sur la route Transcanadienne et la voie ferrée.

- Sentier du Col-Balu**

12,8 km (aller-retour) Dénivelé : 780 m 4 h
Sentier naturel avec escaliers de roche Tronçons escarpés
Point de départ : Centre de la découverte du Col-Rogers

Sentier traversant des couloirs d'avalanche jusqu'à des prés alpins. Vues splendides. Les rencontres avec les ours grizzils sont fréquentes ici, et vous devez être en groupe de quatre adultes ou plus pour faire une randonnée entre le 15 juillet et le 30 septembre. Les chiens ne sont pas autorisés sur ce sentier.
- Sentier de la vallée de l'Asulkan**

15,8 km* (aller-retour) Dénivelé : 870 m 6 h
Sentier naturel Terrain légèrement ondulé jusqu'à une crête de moraine escarpée après 4 km
Point de départ : vallée de l'Illecillewaet ou camping Illecillewaet

Un paysage de forêts luxuriantes, de vues sur les montagnes et de cascades, le tout sculpté par les glaciers. Cette randonnée commence par une marche dans la vallée et se transforme en ascension abrupte vers une moraine glaciaire.
- Sentier Hermit**

6,4 km (aller-retour) Dénivelé : 820 m 4 h
Sentier naturel avec escaliers de roche Terrain très escarpé
Point de départ : 1,5 km à l'est du Centre de la découverte du Col-Rogers

Connu pour son caractère très escarpé! Gravissez des sentiers en lacets et des escaliers de roche et grimpez à l'aide de cordes jusqu'à des prés alpins et un emplacement de camping dans l'arrière-pays (permis requis).
- Sentier du Mont-Sir-Donald**

12,2 km* (aller-retour) Dénivelé : 1 010 m 5 h
Sentier naturel Terrain très escarpé
Point de départ : vallée de l'Illecillewaet ou camping Illecillewaet

Un sentier créé par les premiers alpinistes d'Amérique du Nord, ce sentier ardu passe du fond de la vallée à un milieu alpin. Une fois dépassée la voie d'accès au Rocher-Perley, les conditions varient, et il y a des randonneurs doivent être aptes à s'orienter. L'emplacement de camping à la fin de ce sentier est le parfait camp de base pour l'alpinisme (permis requis).
- Sentier de la Crête-des-Glaciers**

13,4 km* (aller-retour) Dénivelé : 960 m 6 h
Sentier naturel avec tronçons rocailloux Terrain très escarpé
Point de départ : vallée de l'Illecillewaet ou camping Illecillewaet

Ce sentier suit une crête rocheuse entre deux vallées taillées par les glaciers Illecillewaet et Asulkan. Vues panoramiques éblouissantes sur les roches et la glace.

17 Sentier du Rocher-Perley

12,8 km* (aller-retour) Dénivelé : 1 145 m 6 h

Sentier naturel et champs de rochers Terrain très escarpé
Point de départ : vallée de l'Illecillewaet ou camping Illecillewaet

Une randonnée ambitieuse d'une journée aboutissant à un point de vue élevé sur le champ de glace Illecillewaet et la crête Abbott.

18 Sentier de la Crête-Abbott

15,6 km* (aller-retour) Dénivelé : 1 030 m 6,5 h

Sentier naturel Terrain très escarpé
Point de départ : vallée de l'Illecillewaet ou camping Illecillewaet

Sentier traversant la tundra alpine pour émerger sur une crête étroite. En début de saison, prenez le raccourci balisé pour éviter une forte pente enneigée.

19 Tronçon inférieur du sentier de la Vallée-de-la-Beaver

10,2 km (aller-retour) Dénivelé : 320 m 3,5 h
Sentier naturel Terrain légèrement ondulé et quelques tronçons escarpés
Point de départ : 10 km à l'est du Centre de la découverte du Col-Rogers

Ce sentier au fond de la vallée serpente dans de vastes étendues de forêt ancienne. Portez attention au son des ventilateurs du tunnel ferroviaire du Mont Macdonald au loin. **Tournez à droite au sentier de raccordement (5,1 km) :** le sentier entretenu se termine peu après, au pont du ruisseau Grizzly. Le tronçon supérieur du sentier de la Vallée-de-la-Beaver, situé après le ruisseau Grizzly, n'est plus entretenu et n'est pas recommandé. Les visiteurs s'y aventurent à leurs propres risques. **Tournez à gauche au sentier de raccordement :** le tronçon non-entretenu de 2,4 km mène jusqu'au pont Copperstain. À partir de là, l'accès au reste du sentier est interdit.



Vallée-de-la-Beaver | © Iain Reid



Chalets et refuges

Le parc national des Glaciers comprend des chalets et des refuges, entretenus par le Club alpin du Canada.

- Refuge A.O. Wheeler
- Chalet Asulkan
- Refuge du col Sapphire
- Chalet du Cercle des Glaciers

À l'exception du refuge A.O. Wheeler, ils se trouvent loin des routes dans l'arrière-pays, et y accéder est une tâche ardue. Pour se rendre aux refuges du col Sapphire et du Cercle des Glaciers, il faut posséder de l'expérience en alpinisme. Les éléments suivants sont nécessaires pour tous les chalets et refuges.

- Une réservation : 403-678-3200 **alpineclubofcanada.ca** (en anglais seulement)
- Un laissez-passer du parc national
- Un permis de stationnement de nuit



Chalet Asulkan | © Rob Buchanan

Planifiez votre excursion

OÙ ALLER?

Choisissez l'excursion la mieux adaptée aux capacités, à l'expérience, aux intérêts et à l'équipement de votre groupe, en fonction du temps dont vous disposez. Les délais estimatifs nécessaires pour parcourir ces sentiers varient en fonction de la distance, du niveau de forme physique, des conditions météorologiques et de l'état du sentier.

○ FACILE

- Convient aux visiteurs qui n'ont aucune expérience des sentiers.
- Terrain plat ou légèrement ondulé, sans trop d'obstacles.
- Perte ou gain d'altitude nul ou négligeable.

▣ MODÉRÉ

- Convient aux visiteurs qui ont une expérience de base des sentiers.
- Terrain légèrement ondulé, courts tronçons escarpés, et obstacles occasionnels.
- Perte ou gain d'altitude modéré.

◆ DIFFICILE

- Convient uniquement aux visiteurs qui ont l'expérience des sentiers.
- Longs tronçons escarpés et obstacles fréquents.
- Perte ou gain d'altitude considérable.

QUAND PARTIR EN EXCURSION?

La plupart des sentiers du parc national des Glaciers sont accessibles par la Transcanadienne. Certains points de départ ou certaines aires de fréquentation diurne ne sont pas accessibles jusqu'à la fin du mois de juin en raison des risques d'avalanches et de la neige.



Camping dans l'avant-pays

Ces campings sans services sont situés à 2 km l'un de l'autre, près du col Rogers, et offrent un accès aux sentiers ainsi que des paysages stupéfiants. Consultez la section **Planifiez votre excursion** pour obtenir des précisions.

CAMPING ILLECILLEWAET

60 emplacements Toilettes avec chasse d'eau Abris-cuisine

En plus d'être le plus grand camping du parc, il sert également de point de départ vers de nombreux sentiers. Illecillewaet se prononce ill-ah-SIL-ah-wet (ou ill-a-silhouette) et provient d'un mot de la Première Nation locale qui signifie « grande eau ». Partez en randonnée vers des glaciers alpins et visitez les ruines de Glacier House à proximité.



CAMPING DU RUISSEAU-LOOP

Le camping du Ruisseau-Loop offre une expérience plus tranquille avec de plus petits emplacements. Suivez les sentiers qui passent près des vestiges de grands ponts de pierre et de paravalanches.

- Le respect des règles des parcs nationaux permet de profiter des parcs tout en protégeant les gens, les paysages et les animaux sauvages.
- Un laissez-passer de parc national est requis pour avoir accès aux parcs nationaux et aux refuges du Club alpin du Canada situés dans le parc.
- Ne laissez aucune trace. Rapportez tous vos déchets.
- Laissez sur place ce que vous trouvez - c'est la loi. Les objets naturels et culturels tels que les champignons, les fleurs sauvages et les roches doivent rester intacts pour que les autres puissent les découvrir et en profiter.

Les drones et les véhicules aériens sans pilote sont interdits dans tous les parcs nationaux, car ils perturbent la faune. Laissez votre drone à la maison ou dans votre véhicule.

ÉTIQUETTE SUR LES SENTIERS

- Pour éviter d'endommager la végétation, restez sur le sentier.
- Faites preuve de courtoisie et cédez le passage aux autres.
- Utilisez les toilettes sèches et autres toilettes. S'il n'y en a pas, faites vos besoins à au moins 70 m de toute source d'eau. Enfouissez vos excréments dans un trou de 15 cm de profondeur. Rapportez votre papier hygiénique.

LOI SUR LES PARCS NATIONAUX DU CANADA

Les gardes de parc sont chargés d'appliquer les règlements des parcs nationaux, conformément à la Loi sur les parcs nationaux du Canada. Pour signaler une infraction, composez le 1-877-852-3100, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les contrevenants seront inculpés et passibles de poursuites en justice; les amendes peuvent atteindre 25000 dollars.

Printemps (du début mai à la fin juin) : Les sentiers de haute altitude sont enneigés et peuvent présenter des risques d'avalanche. Les sentiers sont boueux à cette période de l'année, et les secteurs de faible altitude se prêtent le mieux à la randonnée.

Été (du début juillet à la mi-septembre) : Saison optimale pour la randonnée. Quelques sentiers de haute altitude peuvent rester enneigés jusqu'à la mi-juillet. Les fleurs sauvages subalpines fleurissent généralement en août.

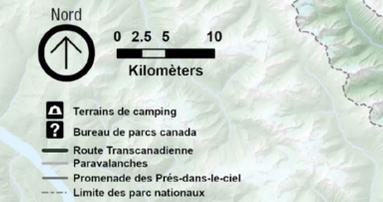
Automne (de la mi-septembre au début octobre) : En automne dans les montagnes, les journées raccourcissent et le temps se rafraîchit. Les ponts des sentiers sont habituellement retirés après la fin de septembre et le début d'octobre pour l'hiver. Dans les montagnes, il peut pleuvoir ou neiger en toute saison. Soyez prêt à affronter des conditions météorologiques inattendues, et vérifiez toujours les prévisions avant de partir en excursion.

LAISSÉ-PASSER, PERMIS ET RÉSERVATIONS
Il faut détenir un **laissez-passer** pour séjourner dans un parc national. Les recettes servent à financer les services et les installations destinés aux visiteurs. Si vous passez la nuit dans le parc, il vous faudra également vous procurer l'un des permis suivants :

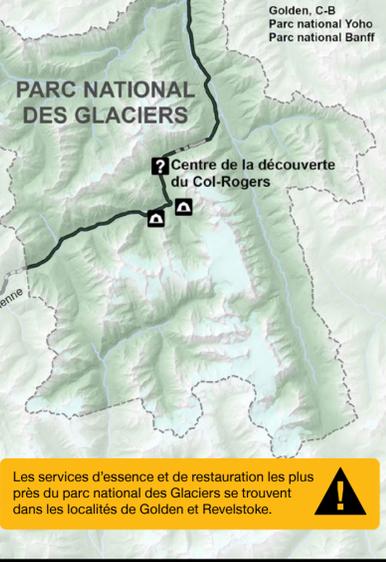
- Un **permis de camping** pour les campings Illecillewaet ou du Ruisseau-Loop. Il faut aussi obtenir un permis pour faire des feux.
- Un **permis de camping dans l'arrière-pays** pour les campings des Prés Hermit (réservations) et du Mont-Sir-Donald (ne peut être réservé), et pour le camping sauvage.
- Un **permis de stationnement de nuit** pour les points de départ de la vallée de l'Illecillewaet ou le camping Illecillewaet.

Pour faire votre réservation : **pc.gc.ca/camping-glaciers**

Carte générale



Terrains de camping
Bureau de parcs canada
Route Transcanadienne
Paravalanches
Promenade des Prés-dans-le-ciel
Limite des Parc nationaux

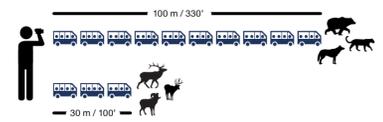


Les services d'essence et de restauration les plus près du parc national des Glaciers se trouvent dans les localités de Golden et Revelstoke.



Le parc national des Glaciers abrite diverses espèces sauvages, dont le loup, le cougar, le grizzli et l'ours noir. Pour pouvoir élever leur progéniture et soutenir une population saine, les animaux ont besoin d'un habitat de qualité de la plus grande superficie possible, et ils doivent pouvoir y accéder en faisant un minimum de rencontres avec des humains.

- Donnez de l'espace aux animaux sauvages. En vous approchant d'un animal sauvage, vous risquez de lui faire perdre sa crainte naturelle des humains. Aidez à garder la nature à l'état pur en restant à une distance sécuritaire : 100 m pour les espèces de grande taille, comme les ours, et 30 m pour les espèces comme les cerfs.



- Transportez un vaporisateur de gaz poivré à l'extérieur de votre sac à dos. Veillez à ce qu'il soit rapidement accessible et sachez comment l'utiliser.

Visite avec des chiens

Les chiens sont une source de stress pour les animaux sauvages. Au même titre que les loups et les coyotes, ils peuvent être perçus comme une menace. Les chiens sans laisse peuvent provoquer des comportements agressifs chez des espèces comme le grizzli. Songez à laisser votre chien à la maison. Pour prévenir des situations dangereuses, vous devez :

- Tenir votre chien en laisse et en conserver la maîtrise en tout temps;
- Ramasser ses crottes et les jeter de manière appropriée.

Les chiens sont interdits dans le sentier du Col-Balu et dans le bassin hydrographique du ruisseau Connaught.

- La nourriture humaine tue la faune. Évitez de laisser traîner des ordures et ne nourrissez pas les animaux sauvages.
- Faites du bruit! En vous déplaçant sans faire de bruit, vous courez le risque de surprendre un ours. Restez alerte dans les secteurs broussaillaux et à l'approche de virages sans visibilité. Déplacez-vous en groupe serré et restez conscient de votre entourage en tout temps.
- Si vous apercevez ou rencontrez un ours, un cougar, un carcajou ou un caribou, signalez-le à Parcs Canada dès que vous pouvez le faire sans danger. Envoyez un courriel à **mrg.wildlife-faune.mrg@canada.ca**

Consultez le site **pc.gc.ca/glaciers-faune** pour obtenir de plus amples renseignements.

Consultez le site **pc.gc.ca/glaciers-faune** pour obtenir de plus amples renseignements.

? Information

HEURES D'OUVERTURE
La majorité des installations destinées aux visiteurs sont ouvertes de mai à octobre. Le Centre de la découverte du Col-Rogers est ouvert toute l'année, sauf le jour de Noël, pour fournir des renseignements aux visiteurs.

Visitez le site **pc.gc.ca/glaicier** pour connaître les heures d'ouverture.

Pour savoir où vous procurer un laissez-passer du parc national, consultez le site **pc.gc.ca/glaicier-tarifs**

EN LIGNE
Renseignements généraux : **parcsCanada.gc.ca/glaciers**
État des sentiers : **parcsCanada.gc.ca/sentiersglaciers**
Sécurité : **parcssecuritemontagne.ca**
Médias sociaux : **www.facebook.com/parcsnationauxMRG**

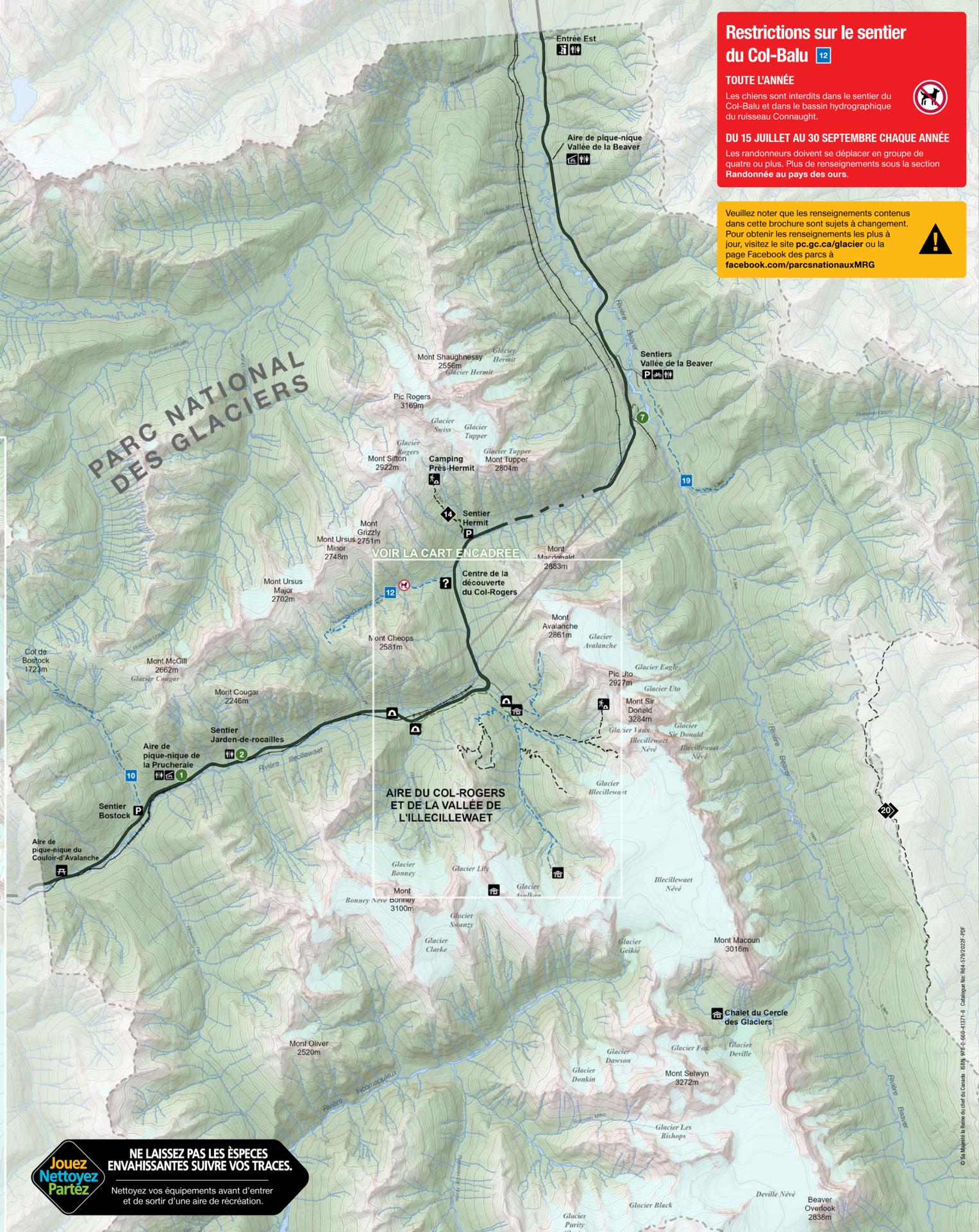
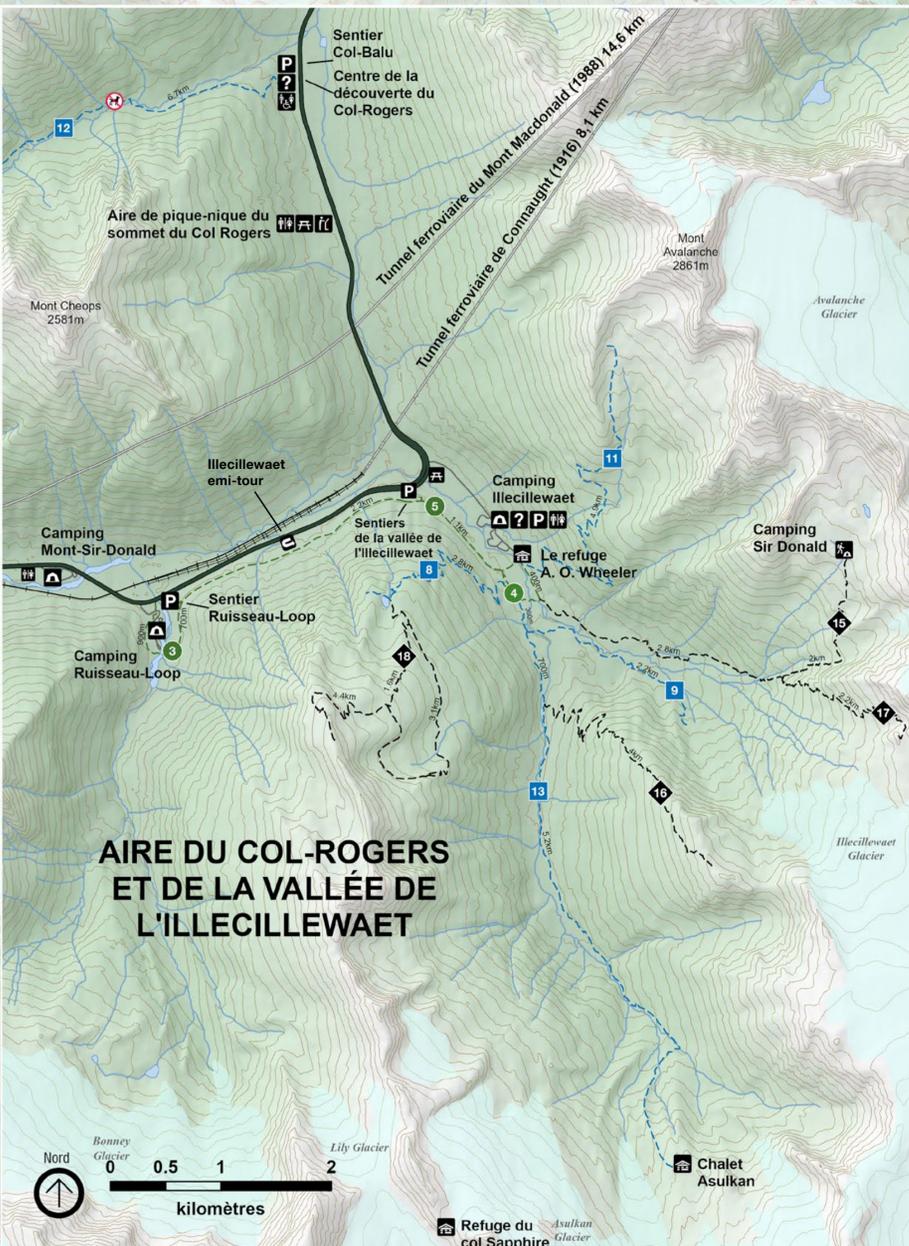
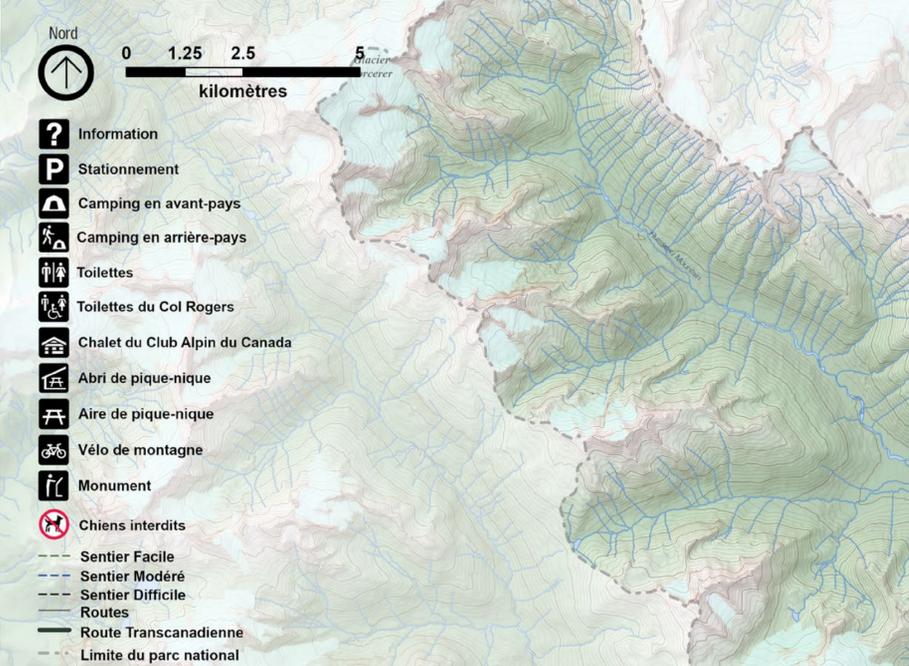
TÉLÉPHONE
Réservation de camping : 1-877-737-3783
Renseignements généraux de Parcs Canada : 1-888-773-8888
Bureau de Revelstoke : 1-250-837-7500

URGENCES
Composez le 1-877-852-3100 pour joindre le Service de répartition de Parcs Canada. Indiquez aux répartiteurs que vous vous trouvez dans une situation d'urgence dans l'arrière-pays et que vous avez besoin d'aide. **Composez le 911** pour communiquer avec la police, les pompiers ou l'ambulance. La couverture cellulaire est limitée et il n'y a pas de WiFi dans le parc. Si vous allez dans l'arrière-pays, il est recommandé de prévoir d'autres moyens de communication.

Sentiers

Remarque : Un gain d'altitude suppose un dénivelé cumulatif pour l'aller-retour
 * Soustraire 2 km si vous partez du camping Illecillewaet

- RANDONNÉES COURTES**
- 1 **Promenade de la Prucheraie**
350 m (boucle) Dénivelé : faible 15 min
Promenade | Plat ou avec quelques pentes douces
 - 2 **Sentier du Jardin-de-Rocailles**
430 m (boucle) Dénivelé : faible 30 min
Sentier naturel avec des pierres de gué inégales | Tronçons escarpés
 - 3 **Sentier du Ruisseau-Loop**
1,7 km (boucle) Dénivelé : faible 40 min
Sentier naturel | Ancien chemin de fer avec tronçons escarpés
 - 4 **Sentier Rencontre-des-Eaux**
3,3 km* (boucle) Dénivelé : faible 30 min
Sentier naturel | Terrain plat avec escaliers
 - 5 **Sentier 1885**
9,2 km* (aller-retour) Dénivelé : faible 2 h
Sentier naturel | Terrain plat
 - 6 **Voies abandonnées**
Sentier fermé à l'heure actuelle
 - 7 **Sentier des Chutes-du-Ruisseau-Bear**
1 km (aller-retour) Dénivelé : 95 m 1 h
Sentier naturel | Terrain escarpé
- RANDONNÉES D'UNE JOURNÉE**
- 8 **Sentier du Lac-Marion**
6,4 km* (aller-retour) Dénivelé : 425 m 2,5 h
Sentier naturel | Terrain escarpé
 - 9 **Sentier du Grand-Glacier**
8,4 km* (aller-retour) Dénivelé : 320 m 2,5 h
Sentier naturel et rocheux | Moyennement escarpé
 - 10 **Sentier du Ruisseau-Bostock**
15,6 km (aller-retour) Dénivelé : 740 m 7 h
Sentier naturel | Moyennement escarpé
 - 11 **Sentier de la Crête-Avalanche**
10,2 km* (aller-retour) Dénivelé : 795 m 5 h
Sentier naturel | Terrain escarpé
 - 12 **Sentier du Col-Balu**
12,8 km (aller-retour) Dénivelé : 780 m 4 h
Sentier naturel avec escaliers de roche | Tronçons escarpés
 - 13 **Sentier de la vallée de l'Asulkan**
15,8 km* (aller-retour) Dénivelé : 870 m 6 h
Sentier naturel | Terrain légèrement ondulé jusqu'à une crête de moraine escarpée après 4 km
 - 14 **Sentier Hermit**
6,4 km (aller-retour) Dénivelé : 820 m 4 h
Sentier naturel avec escaliers de roche | Terrain très escarpé
 - 15 **Sentier du Mont-Sir-Donald**
12,2 km* (aller-retour) Dénivelé : 1 010 m 5 h
Sentier naturel avec tronçons rocailleux | Terrain très escarpé
 - 16 **Sentier de la Crête-des-Glacières**
13,4 km* (aller-retour) Dénivelé : 960 m 6 h
Sentier naturel avec tronçons rocailleux | Terrain très escarpé
 - 17 **Sentier du Rocher-Perley**
12,8 km* (aller-retour) Dénivelé : 1 145 m 6 h
Sentier naturel et champs de rochers | Terrain très escarpé
 - 18 **Sentier de la Crête-Abbott**
15,6 km* (aller-retour) Dénivelé : 1 030 m 6,5 h
Sentier naturel | Terrain très escarpé
 - 19 **Tronçon inférieur du sentier de la Vallée-de-la-Beaver**
10,2 km (aller-retour) Dénivelé : 320 m 3,5 h
Sentier naturel | Terrain légèrement ondulé et quelques tronçons escarpés
 - 20 **Parcours de randonnée du Mont-Bald**
30 km (aller-retour) Dénivelé : 1 125 m Le changement de distance et d'altitude varie avec la sélection de l'itinéraire



Restrictions sur le sentier du Col-Balu 12

TOUTE L'ANNÉE
 Les chiens sont interdits dans le sentier du Col-Balu et dans le bassin hydrographique du ruisseau Connaught.

DU 15 JUILLET AU 30 SEPTEMBRE CHAQUE ANNÉE
 Les randonneurs doivent se déplacer en groupe de quatre ou plus. Plus de renseignements sous la section Randonnée au pays des ours.

Veuillez noter que les renseignements contenus dans cette brochure sont sujets à changement. Pour obtenir les renseignements les plus à jour, visitez le site pc.gc.ca/glacier ou la page Facebook des parcs à facebook.com/parcsnationauxMRG

Jouez Nettoyez Partez
NE LAISSEZ PAS LES ESPÈCES ENVAHISSANTES SUIVRE VOS TRACES.
 Nettoyez vos équipements avant d'entrer et de sortir d'une aire de récréation.

Guide sur le Col-Rogers

Classé comme lieu historique national en 1971, le Col-Rogers s'étend sur 45 km le long de la Transcanadienne, qui serpente jusqu'au cœur du parc national des Glaciers. Pour en savoir plus sur la région, visitez ces points d'intérêt.



2 CENTRE DE LA DÉCOUVERTE DU COL-ROGERS
 Destiné aux familles, il s'agit d'un centre d'information pour les visiteurs du parc national des Glaciers et du lieu historique national du Col-Rogers. Le bâtiment est une reproduction d'un ancien paravalanche ferroviaire. À l'intérieur se trouvent un théâtre et des expositions sur les avalanches, la faune et l'histoire du secteur.



12 AIRE DE PIQUE-NIQUE DU SOMMET DU COL-ROGERS
 Dégourdissez-vous les jambes au deuxième plus haut point de la Transcanadienne. Un monument et un jardin commémoratifs racontent l'histoire des triomphes et des tragédies qui ont marqué la première route transcontinentale du Canada. Vous trouverez aussi quatre tables de pique-nique sur place.

HISTOIRE DU COL-ROGERS

Considérée comme impénétrable par les explorateurs européens à l'époque, la chaîne Selkirk était franchie et utilisée par les peuples autochtones depuis des milliers d'années.

Au début des années 1880, le major A.B. Rogers organise plusieurs expéditions dans le but de trouver un chemin afin que la voie ferrée puisse traverser la chaîne Columbia. Avec l'aide et le savoir des Autochtones, un chemin a été trouvé.

Le chemin de fer liait ainsi la jeune nation du Canada d'un océan à l'autre. En 1962, la Transcanadienne a été ouverte en suivant le même chemin. Des millions de gens empruntent maintenant ce magnifique corridor chaque année.

Randonnée au pays des ours



Le parc national des Glaciers abrite des ours noirs et des ours grizzlis, et ceux-ci ont besoin d'espace pour vivre en santé. C'est pourquoi certains secteurs du parc sont interdits aux visiteurs. Des restrictions sont imposées dans certains secteurs si la présence d'ours y est élevée. Voir **Les humains et la faune** (au verso) pour des conseils sur la randonnée au pays des ours.

RESTRICTIONS LIÉES AUX GROUPES DE QUATRE

S'il y a plusieurs rencontres avec des ours dans des secteurs précis, Parcs Canada pourrait imposer aux randonneurs de se déplacer en groupes d'au moins quatre personnes. La loi exige que les randonneurs se déplacent en groupes serrés d'au moins quatre adultes (douze ans et plus). Les recherches indiquent qu'il est très peu probable que les ours grizzlis attaquent ou fassent semblant de charger un groupe de cette taille. Ce règlement protège les randonneurs et les ours.

12 SENTIER DU COL-BALU

Du 15 juillet au 30 septembre de chaque année, l'obligation de se déplacer en groupes d'au moins quatre personnes est automatiquement en vigueur. Pour de plus amples renseignements, visitez parcsCanada.gc.ca/glaciers-bulletins.



Promenade de la Prucheraie | Andrew Chad / Tourism Golden